

7 et 8 mai 2026

Jean Gasnault et Michèle Bourgeois représentaient Juriconnexion.

L'institution invitante était [l'Institut suisse de droit comparé](#). L'auditoire des quelques 70 participants était majoritairement composé de bibliothécaires d'institutions judiciaires, de BU, d'ONG ou d'institutions muséales ou de recherche.

✚ Lukas HECKENDORN URSCHELER et Krista NADAKAVUKAREN SCHEFER, tous deux vice-président.e de l'ISDC, ont présenté les **activités de production de rapports de recherche de cette institution** qui renseigne et conseille :

- Les institutions judiciaires, fédérales et cantonales
- Les institutions gouvernementales, fédérales et cantonales
- Des ONG
- Des chercheurs et étudiants

L'objectif des consultations de l'ISDC peut être de :

- **Faire le point sur le droit positif** dans plusieurs pays sur une question juridique et sociologique : droit comparé
- Renseigner sur les **droits applicables dans un litige**
- **Eviter la surréglementation** qui pourrait desservir le développement d'une activité économique en Suisse
- **Surveiller le développement de nouvelles branches du droit** sous l'influence de droits étrangers ou d'un évènement qui suscite un encadrement juridique (ex. : IA)

Après avoir échangé avec l'institution ou la personne qui sollicite l'ISDC pour préciser la question de droit et l'objectif de la recherche, un groupe de travail avec des juristes représentant les droits sur lesquels la demande porte est constitué (généralement 5 ou 6 personnes).

Après recherches en bibliothèque et éventuellement consultation extérieure si nécessaire, un travail de 2 à 6 mois, un rapport de recherche de recherche est remis. Il est parfois publié après accord du demandeur.

3 exemples de demandes :

- Développement de l'encadrement juridique de la finance durable : état des droits américains, canadiens, européens et japonais (10 mois d'élaboration)

- Port du voile islamique par des élèves mineures : comparaison des droits allemand, autrichien, belge, danois, français, italien, luxembourgeois, néerlandais, norvégien et suédois (2 mois d'élaboration)
- Répression transnationale : commande du ministère de la Justice suisse pour une vision prospective dans l'objectif de faire évoluer le droit suisse (5 mois d'élaboration)

A un participant qui demandait aux intervenants si de tels rapports n'allaient pas être concurrencés par des travaux élaborés avec des outils d'IA, les orateurs ont répondu que la technicité et la finesse des analyses produites par l'ISDC ne seraient pas concurrencées de sitôt par de l'IA.

✚ Daniel BRUNNER, DSI du Tribunal fédéral a présenté les **possibilités d'utilisation, potentiels et défis de l'IA dans la justice.**

Après avoir brièvement rappelé les **principes de fonctionnement de l'IA générative et ses failles** (biais culturels ou personnels, hallucinations, effet boîte noire), l'intervenant a rappelé le défi environnemental que constituait la **consommation énergétique** des serveurs utilisés pour l'IA générative.

Il en souligne la **nécessaire sobriété d'usage** en choisissant les cas d'usages les plus pertinents et sans risque de mauvaise interprétation tels que les résumés, traductions, les corrections et reformulations de textes, la rédaction de courriers, et en soulignant également que **l'IA générative ne constitue pas un outil de recherche, mais de formalisation de textes.**

Il expose les travaux autour d'un outil souverain suisse APERTUS, car **la souveraineté digitale est un outil clef pour la souveraineté juridique.**

Enfin, il souligne l'importance de **l'encadrement de l'usage de l'IA par des règles éthiques** fondées sur l'usage professionnel, la confidentialité, la vérification humaine des résultats et l'engagement de la responsabilité des magistrats dans leurs usages de l'IA.

Je ne reviens pas sur la présentation et la visite de la Bibliothèque cantonale et universitaire, dite l'Unithèque ou plus familièrement la Banane que je vous ai live-posté sur WhatsApp 😊. Ce lieu, entre BPI et BNF, est tout à fait enthousiasmant ! On y pratique encore acquisitions de documents physiques, y compris anciens, parallèlement au développement d'une bibliothèque virtuelle d'e-books.

✚ Les bibliothécaires Simone ROZENKRANZ (Université de Lucerne), Barbara BERCHTOLD (Université de Zürich) et Amanda ARNOLD (Université de Fribourg) ont présenté le **Report on Open Access in Law (ROAL).**

Ce projet conjoint de 4 universités suisses (avec Bâle en plus de celles citées préc.) est piloté à Zürich. Il a pour objet de faire un état des lieux de l'Open Access juridique en Suisse pour encourager son développement. Il fera l'objet d'une **publication en anglais en Août 2026.**

Il est structuré en 5 groupes de travail :

- Analyse de la littérature disponible en OA
- Analyse des publications
- Entretiens avec des parties prenantes (15 professeurs et chercheurs, 8 praticiens, 5 éditeurs)
- Analyse des sites web des éditeurs
- Analyse des contrats d'édition

On dénombre **11596 publications en OA**, toutes formes confondues **dont 270 e-books et 980 articles**.

Dans les entretiens avec les parties prenantes, les arguments autour de cette production scientifiques sont contrastés :

L'OA est vu comme une menace pour les maisons d'édition et si cela donne de la liberté scientifique, cela ne soutient pas la liberté économique.

On tend vers une obligation de publier en OA des travaux financés par des fonds publics, et le libre accès aux connaissances est aussi mis en avant

On s'interroge sur la qualité de ces travaux, mais comme il n'existe pas de « peer-review » en droit, l'accès ouvert crée finalement les conditions d'un peer-review constant.

On souligne la visibilité nationale et internationale que cela apporte à ces travaux en OA (à condition de recourir à l'anglais...au détriment d'une vision culturelle plus suisse et européenne ?) .

On redoute ou au contraire on se félicite de l'utilisation de ces travaux pour entraîner de l'IA.

Cela reste une voie d'édition bien moins onéreuse pour les thésards, qui sont peu avantagés par les maisons d'édition classique, qui leur demande de payer pour les publier sans leur apporter le service de la correction et de la relecture.

Pour l'instant, l'Open Access in Law est peu connu mais cela tend à changer avec une lettre d'actualité publiée par l'Université de Neuchâtel.

 Jan SANDINK a présenté la **politique d'acquisition d'e-book de la BCU**

Elle vient du Canada, et travaille depuis 2012 à la BCU et a développé ce service d'acquisition et négociation de licences d'e-books.

Ce service s'adresse au public très divers de la BCU : lycéens, étudiants, chercheurs, grand public.

Les licences d'accès aux e-books sont très diverses : titre-à-titre, bouquet, plateforme, location, achat...

En 2012, on s'est interrogé sur :

- qui lit des e-books ?
- Pourquoi acheté aussi cher des fichiers ?
- Quelle visibilité puisque c'est immatériel ?
- Quelle pérennité d'accès ?
- Faut-il assurer une pérennité d'accès pour tout ?

Au travers d'une enquête sur les usages des lecteurs à la BCU, des résultats contrastés : 62 % préfèrent le papier mais 65 % utilisent rarement le papier !

Constat de la complémentarité des formats numériques et papier.

La mise à disposition d'un ouvrage numérique peut être très rapide et donc souple en cas de besoin urgent.

Tout se négocie, donc on peut moduler les licences selon les besoins des lecteurs, même si certains éditeurs sont moins conciliants que d'autres.

Problème du désherbage notamment lorsque l'on acquiert des accès à des plateformes ou des collections.


Le **prix** reste **plus élevé avec des accès simultanés** que d'acquérir des exemplaires papier.

Une alternative moins chère peut être la **location, utile pour des besoins ponctuels** sur un sujet, et aussi utile pour **atteindre l'objectif d'une masse critique d'e-books dans les fonds de la BCU.**

Attention à la **visibilité au travers du catalogage, des listes de nouveautés, des acquisitions en double format** (papier + numérique).

Reste la **vulnérabilité à la pérennité des acteurs de ce secteur de l'édition** : en cas de faillite, disparition de fonds.

On constate un Open Access émergent sur les e-book. A surveiller car éditeurs peu traçables.

 Anne CHERBUIN, présidente sortante de l'ABJS, a présenté le **projet Juscovery.ch**, qu'elle a porté durant sa présidence.

Cette **interface de recherche et de localisation dans les bibliothèques publiques de la littérature juridique** ressemble au catalogue de l'ABES.

Il a été réalisé et financé par l'ABJS. Son projet a été voté en juin 2025 et réalisé sur 2025/2026 avec un prestataire privé.

Il fait suite à un **précédent outil baptisé swisscovery** dont le contenu a été rapproché des **catalogues de la BCU et de la BN suisse**.



Il couvre désormais 80 à 90 % de la production de littérature juridique en Suisse.

Lancé le 10 mars 2026.

Site quadrilingue : FR DE IT EN

Il a coûté : 4 459 FCH pour son avant-projet + 7 500 FCH pour son développement + 2 500 FCH pour son fonctionnement

Quelle utilité de représenter Juriconnexion dans cette réunion ?

- Prendre la température sur des sujets d'intérêts commun : OA, IA 
- Nouer des contacts 
- Aller chercher de l'inspiration 